

**MAC EQUILIBRE FCP
ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 7 septembre 2005 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «MAC EQUILIBRE FCP» pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 953.290, un actif net de D : 948.852 et un bénéfice de D : 90.320, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «MAC EQUILIBRE FCP» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice, 37,09% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Opinion

4. A notre avis et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2007, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

(Montants exprimés en dinars)

<i>ACTIF</i>	Note	31/12/2007	31/12/2006
Portefeuille-titres	4	601 393	444 656
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		249 667	164 657
Obligations et valeurs assimilées		332 660	266 347
Titres OPCVM		19 066	13 652
Placements monétaires et disponibilités		351 897	128 745
Placements monétaires		-	-
Disponibilités		351 897	128 745
Créances d'exploitation		-	60
Autres actifs		-	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		953 290	573 461
<i>PASSIF</i>			
Opérateurs créditeurs	5	4 382	2 615
Autres créditeurs divers	6	56	29
TOTAL PASSIF		4 438	2 644
<i>ACTIF NET</i>			
Capital	11	922 508	564 097
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		4	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		26 340	6 720
ACTIF NET		948 852	570 817
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		953 290	573 461

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31 décembre	
		2007	2006
Revenus du portefeuille-titres	7	40 568	12 703
Dividendes		24 227	10 856
Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 341	1 847
Revenus des placements monétaires	8	1 764	1 192
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		42 332	13 895
Charges de gestion des placements	9	(12 670)	(6 684)
REVENU NET DES PLACEMENTS		29 662	7 211
Autres produits		-	89
Autres charges	10	(2 186)	(878)
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 476	6 422
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 136)	298
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		26 340	6 720
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 136	(298)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(7 573)	4 270
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		75 249	50 299
Frais de négociation		(4 832)	(3 841)
		90 320	57 150

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>31 décembre</i>	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	90 320	57 150
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	27 476	6 422
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 573)	4 270
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	75 249	50 299
Frais de négociation de titres	(4 832)	(3 841)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(11 181)	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	298 896	413 667
Souscriptions		
- Capital	871 145	603 800
- Régularisation des sommes non distribuables	21 845	67 887
- Régularisation des sommes distribuables	13 007	3 706
Rachats		
- Capital	(571 979)	(224 300)
- Régularisation des sommes non distribuables	(36 917)	(36 437)
- Régularisation des sommes distribuables	(9 678)	(3 408)
- Droits de sortie	11 473	2 419
VARIATION DE L'ACTIF NET	378 035	470 817
ACTIF NET		
En début de période	570 817	100 000
En fin de période	948 852	570 817
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	4 795	1 000
En fin de période	7 338	4 795
VALEUR LIQUIDATIVE	129,307	119,044
TAUX DE RENDEMENT	9,80%	19,04%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2007 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2007 à D : 601.393 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2007	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		253 126	249 667	26,31%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		253 126	249 667	26,31%
ADWYA	20 000	46 364	68 000	7,17%
ASSAD	8 050	34 178	34 373	3,62%
GIF	11 000	43 086	33 110	3,49%
K.AIRLINES	2 310	18 872	19 965	2,10%
SIAME	5 000	11 880	9 705	1,02%
SIPHAT	3 410	71 400	60 654	6,39%
SITS	5 000	14 146	10 900	1,15%
SOPAT	1 200	13 200	12 960	1,37%
Titres OPCVM		18 910	19 066	2,01%
Actions des SICAV		18 910	19 066	2,01%
SICAV FIDELITY	180	18 910	19 066	2,01%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		314 500	332 660	35,06%
Obligations de sociétés		50 000	52 308	5,51%
Emprunt Amen Bank	500	50 000	52 308	5,51%
Bons du Trésor Zéro Coupons		264 500	280 352	29,55%
BTZC 10/2016	500	264 500	280 352	29,55%
TOTAL		586 536	601 393	63,38%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2001</u>	-	-	-	-	-
<u>Soldes au 31 décembre 2006</u>	438 539	1 847	4 270	444 656	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	777 306			777 306	
Titres OPCVM	438 162			438 162	
Obligations de sociétés	50 000			50 000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(684 688)			(684 688)	79 404
Titres OPCVM	(432 783)			(432 783)	(4 155)
* Plus ou moins values					
Actions cotées			(7 608)	(7 608)	
Titres OPCVM			35	35	
* Intérêts courus		16 313		16 313	
<u>Soldes au 31 décembre 2007</u>	586 536	18 160	(3 303)	601 393	75 249

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2007 à D : 4.382 contre un solde de D : 2.615 au 31 décembre 2006, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2007</u>	<u>31/12/2006</u>
Rémunération du gestionnaire	2 841	1 673
Rémunération du dépositaire	218	648
Rémunération du CAC	1 323	294
Total	<u><u>4 382</u></u>	<u><u>2 615</u></u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2007 à D : 56, contre un solde de D : 29 à la clôture de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2007 à D : 40.568 contre un solde de D : 12.703 au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Dividendes		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	15 979	4 813
des titres OPCVM	8 248	6 043
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
intérêts des obligations de sociétés	2 336	-
intérêts des BTZC	14 005	1 847
TOTAL	<u><u>40 568</u></u>	<u><u>12 703</u></u>

Note 8 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2007 à D : 1.764 contre un solde de D : 1.192 au 31 décembre 2006, et représente les intérêts rémunérant les disponibilités.

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2007 à D : 12.670, contre un solde de D : 6.684 au 31 décembre 2006, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2007</u>	<u>31/12/2006</u>
Rémunération du gestionnaire	11 040	6 036
Rémunération du dépositaire	1 630	648
Total	<u><u>12 670</u></u>	<u><u>6 684</u></u>

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2007 à D : 2.186, contre un solde de D : 878 au 31 décembre 2006, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2007</u>	<u>31/12/2006</u>
Rémunération du CAC	1 029	294
Rémunération du CMF	1 086	509
Services bancaires et assimilés	71	75
Total	<u><u>2 186</u></u>	<u><u>878</u></u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2006

Montant	564 097
Nombre de parts émises	4 795
Nombre de copropriétaires	40
Souscriptions réalisées	
Montant	871 145
Nombre de parts émises	7 405
Nombre de copropriétaires nouveaux	30
Rachats effectués	
Montant	(571 979)
Nombre de parts rachetées	(4 862)
Nombre de copropriétaires sortants	(17)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(7 573)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	75 249
Régularisation des sommes non distribuables	(15 072)
Droits de sortie	11 473
Frais de négociation	(4 832)
<u>Capital au 31-12-2007</u>	
Montant	922 508
Nombre de parts	7 338
Nombre de copropriétaires	53

Note 12 : Autres informations*12.1. Données par part et ratios pertinents*

<u>Données par part</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	5,769	2,898
Charges de gestion des placements	(1,727)	(1,394)
Revenus net des placements	4,042	1,504
Autres produits	-	0,019
Autres charges	(0,298)	(0,183)
Résultat d'exploitation (1)	3,744	1,339
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,155)	0,062
Sommes distribuables de l'exercice	3,589	1,401
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(1,032)	0,891
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10,255	10,490
Frais de négociation	(0,658)	(0,801)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	8,565	10,579
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	12,309	11,919
Résultat non distribuable de l'exercice	10,129	11,083
Régularisation du résultat non distribuable	(2,054)	6,559
Sommes non distribuables de l'exercice	8,075	17,642
Valeur liquidative	129,307	119,044
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	1,39%	1,27%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,89%	1,28%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.